

Discours Jean-Marie CARRIER
Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières
21 septembre – Bertrix
Formation femmes en politique

Mesdames,
Mesdemoiselles,
....
Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à cette première journée de formation intitulée « Femmes en politique, se former pour mieux communiquer ».

Aujourd'hui est un jour très important pour nous car c'est le lancement d'un cycle de 6 jours de formation à votre attention et nous espérons qu'il vous apportera un plus dans l'exercice de vos fonctions.

En Belgique, depuis le milieu des années 90 plusieurs lois ont été adoptées pour assurer une présence plus équilibrée des hommes et des femmes sur les listes de candidatures. En 1994 la loi Smet-Tobback introduit les premiers quotas de candidates sur les listes : 2/3 maximum de candidats d'un même sexe, vient ensuite la loi de 2002 sur la parité qui affine encore ces critères et impose la mixité dans les exécutifs à tous les niveaux de pouvoir.

Pourtant, en dépit de l'introduction de ces diverses mesures, les femmes constituent encore un groupe social sous-représenté à tous les niveaux du processus décisionnel politique belge.

Si l'introduction de législations spécifiques en la matière constitue un plus indéniable, d'autres critères semblent entrer en ligne de compte et peuvent constituer un frein à l'élan des femmes vers le monde la politique.

Un monde qui, il faut bien l'admettre, a toujours été considéré comme une « affaire d'hommes ».

Un rapport réalisé à la demande de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes «La Trajectoire des femmes dans la politique belge » tente d'analyser ce phénomène.

Je m'en suis largement inspiré afin de vous en dresser un inventaire rapide.

D'un point de vue historique, il semblerait qu'il existe un lien entre le moment où le droit de vote a été accordé aux femmes et l'importance de leur participation à la vie politique. En effet, dans les pays qui ont accordé le droit de vote aux femmes avant 1920, la représentation féminine est de 33 %, pour les autres, elle n'est que de 12 %.

En Belgique le droit de vote a été accordé aux femmes en 1948, pourtant la loi leur accordait le droit d'être éligibles à la Chambre et au Sénat dès 1920, de devenir Bourgmestres ou Echevines dès 1921 avec l'accord de leur mari bien évidemment !

Je ne citerai que Marie SPAAK-JANSON ou encore Lucie DEJARDIN qui ont été pionnières en la matière. D'autres les suivront au fil du temps mais resteront largement minoritaires dans le paysage institutionnel de notre pays.

On constate que l'intérêt porté à la politique diffère selon que l'on est un homme ou une femme et cela peut s'expliquer par la socialisation marquée des rôles masculins et féminins.

Pourtant, l'étude de l'Institut met en avant que si l'on souhaite développer l'intérêt des femmes pour la politique, il s'agit de permettre à davantage d'entre elles d'occuper des mandats, afin qu'elles puissent assumer un rôle de modèles vis-à-vis des autres femmes.

Les préjugés de la société vis-à-vis de la notion d'égalité entre les hommes et les femmes sont un obstacle important à l'élection de la gente féminine.

Ces idées se rencontrent tant du côté de l'offre que de la demande et agissent également sur le comportement des électeurs.

Le fait de s'investir dans les associations locales, les sections de partis et la vie associative en général a une influence sur la future candidate.

En effet, dans la majorité des cas, les membres des conseils communaux ont été extrêmement actifs au sein de la vie sociétale avant leur inscription sur une liste locale, bénéficiant ainsi d'une expérience et d'un réseau utiles.

Un autre facteur déterminant serait le statut professionnel des politiciens.

Les femmes continuent à occuper des positions souvent moins favorables sur le marché de l'emploi, les privant ainsi d'une indépendance matérielle suffisante, de disponibilité et de flexibilité.

La place qu'occupe encore la femme au sein de la famille pourrait également constituer un obstacle à l'initiation et au développement d'une carrière politique.

Ce qui, sans la participation du conjoint à ces différentes tâches, rend difficile la conciliation vie politique et familiale.

Autre élément à prendre en considération dans ce parcours semé d'embûches, les femmes qui franchissent le pas vers la politique sont majoritairement issues d'une famille politiquement active où les valeurs et qualités politiques revêtent une connotation positive chez les jeunes filles.

Ajoutez à cela que les femmes doivent en plus parfois surmonter plusieurs choses :

- un manque de confiance en elles,
- l'image stéréotypée de la femme en politique qui est encore véhiculée par les médias à l'heure actuelle,
- la nécessité de faire face à des usages et des normes masculines dans nos institutions politiques,...

Vous comprendrez que l'égalité entre les genres dans ce domaine si particulier est loin d'être une réalité absolue.

Pour toutes ces raisons et pour apporter notre soutien à toutes ces femmes qui souhaitent s'investir dans cette voie, le Service Egalité des Chances dont je suis responsable et l'Institut provincial de Formation dont mon collègue Philippe Greisch assure la responsabilité se sont associés pour vous proposer des formations qui, nous l'espérons du moins, peuvent apporter notre pierre à l'édifice de l'égalité entre les hommes et les femmes !

En 2005, nous avons proposé aux femmes qui souhaitaient entrer en politique lors des élections communales et provinciales d'octobre 2006 une formation généraliste qui entendait balayer succinctement un ensemble de matières afin de leur fournir des armes pour oser se lancer dans cette aventure.

Ce projet a été un succès puisque 125 femmes nous ont rejoints à cette occasion, certaines d'entre vous y ont, je pense, participé.

Grâce au soutien financier de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes et du Ministère de la Communauté française, nous avons pu renouveler cette expérience mais en vous proposant cette fois une formation plus pointue sur des thèmes essentiels que sont le management, la gestion d'équipe, la prise de paroles en public et j'en passe.

En effet, comme je vous l'ai dit plus haut, le manque de confiance en soi peut constituer un frein considérable à l'engagement politique des femmes et il nous a semblé important de cibler ce nouveau cycle sur ces matières qui permettent de prendre de l'assurance.

Les femmes possèdent autant que les hommes les capacités nécessaires au bon exercice de leur mandat mais encore faut-il qu'elles en soient convaincues

Les femmes, de part leur position spécifique dans la société, constituent une valeur ajoutée pour la politique. C'est grâce à l'engagement politique des femmes que la société d'une façon générale pourra tendre vers plus d'égalité entre les hommes et les femmes. En effet, il est important d'attirer l'attention des décideurs politiques sur ce thème, d'exercer un effet positif sur la culture politique garantissant ainsi un meilleur équilibre tant dans son accès que dans son fonctionnement.

Je terminerai en vous remerciant de votre attention et en vous souhaitant un travail fructueux parmi nous.

Je passe maintenant la parole à mon collègue Philippe GREISCH, Député provincial responsable de l'Enseignement, de l'Education et de la Culture.

Jean-Marie CARRIER

Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières.